

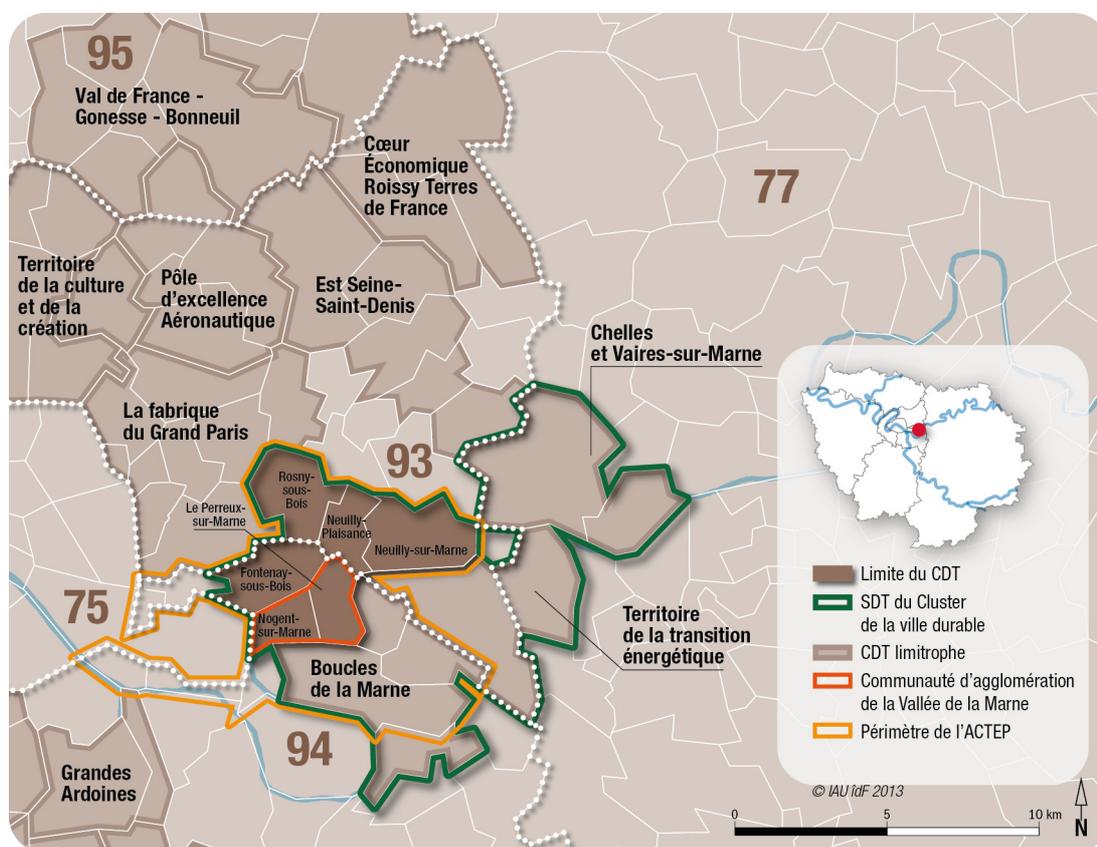
Paris Est entre Marne et Bois

- 6 communes • 1 communauté d'agglomération • 210 000 habitants* • 94 000 logements* • 70 000 emplois*
- 108 000 actifs

*RP 2008

Position dans l'ensemble régional et gouvernance du CDT

Carte des communes et EPCI concernés



Le territoire Paris Est entre Marne et Bois fait l'objet d'un des 4 CDT mis en cohérence par le Schéma de Développement Territorial du Cluster de la Ville Durable qui porte la dynamique métropolitaine du « Cluster de la Ville Durable ». Ce SDT vise l'émergence d'un pôle d'excellence international dans le domaine de la construction, de la maintenance et des services de la ville durable au sein de la Cité Descartes (voir fiche CDT Cœur Descartes).

Le périmètre du CDT Paris Est entre Marne et Bois est à cheval sur les départements de la Seine-Saint Denis (communes de Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Seine) et du Val-de-Marne (communes de Fontenay-sous-Bois, Le Perreux-sur-Marne et Nogent-sur-Marne) mais les 6 font partie de l'**ACTEP** et sont donc déjà mobilisées (depuis une dizaine d'années) autour d'un projet de territoire commun visant le renforcement de **l'attractivité de l'Est Parisien et le rééquilibrage Est-Ouest à l'échelle régionale**.

Avec l'amélioration de la desserte les objectifs de ce projet de CDT sont :

- La création d'emplois par le développement des activités tertiaires et touristiques (offre hôtelière à renforcer dans le cadre d'un développement du tourisme fluvial et d'affaires).
- La qualité du cadre de vie par la mise en place d'une trame paysagère
- Le traitement des coupures urbaines.

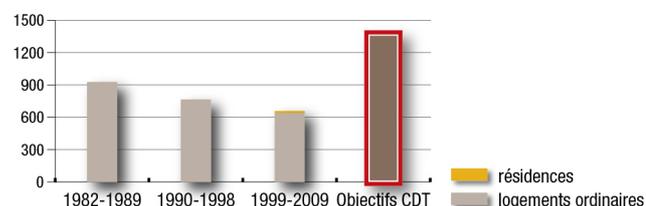


L'inventaire des projets

Les objectifs de construction de logements :

30 415 logts. pour le Cluster Ville Durable dont **1370 logts/an**¹ pour le CDT Paris Est entre Marne et Bois.

Évolution annuelle moyenne de la construction de logements depuis 1982 et objectifs CDT



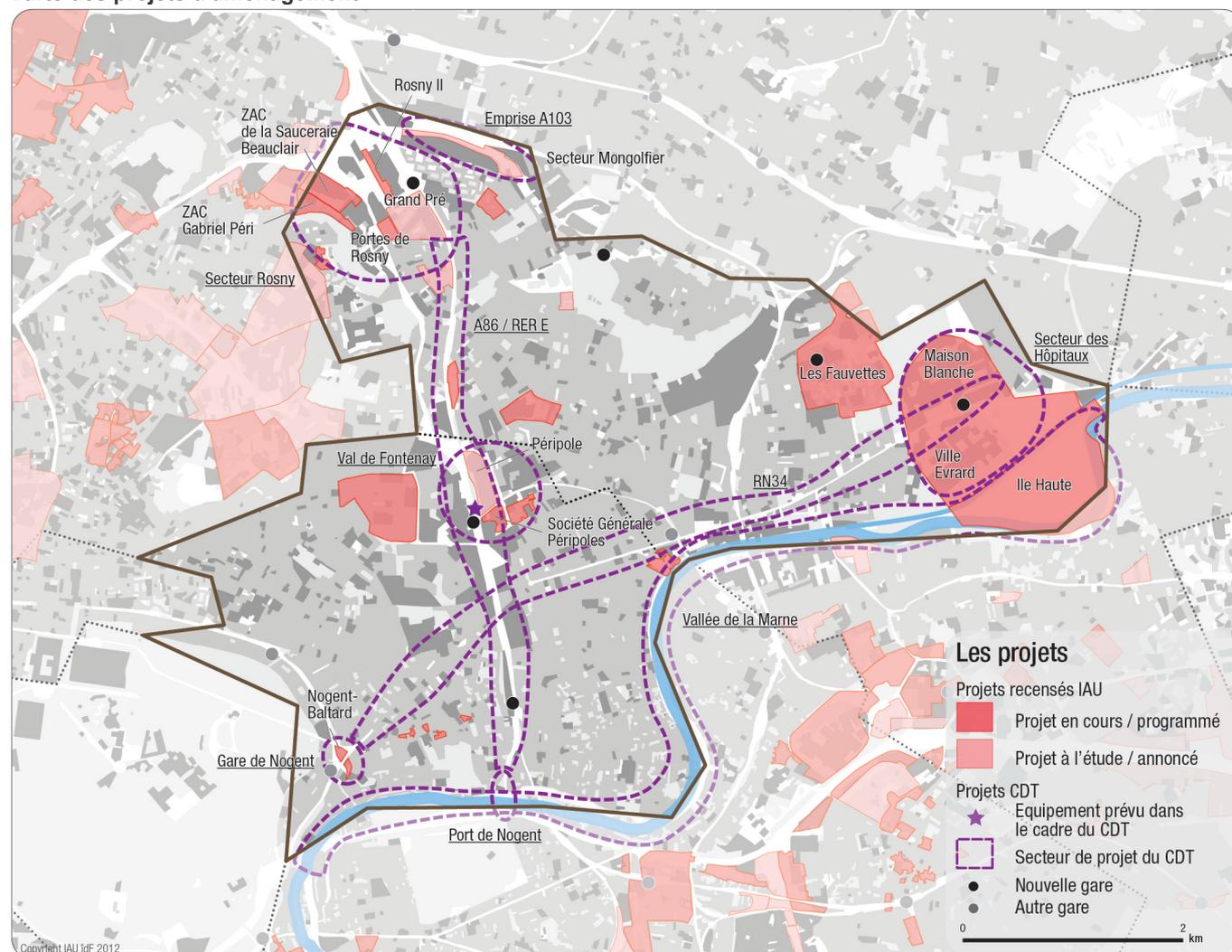
Source : Sitaldel ; de 1982 à 2009 : logements ordinaires commencés ; de 1999 à 2009 : logements en résidence commencés.

Autres objectifs chiffrés :

- création de x emplois : passage d'un rapport emplois-actifs de 0.62 à 0.8 voire 1 au terme du CDT.
- création de x m² Shon de bureaux : NR
- création de x m² Shon ou Ha activités : NR
- population : NR

1 - D'après la Territorialisation des objectifs de logements (ToI) repris dans le projet d'accord-cadre.

Carte des projets d'aménagement



Opération Churchill
© Atelier d'architecture Jean & Aline Harari

Opération Churchill - © Atelier d'architecture Jean & Aline Harari

Les principaux projets d'aménagement, d'infrastructure, de développement économique et culturel mentionnés dans le document d'orientations générales:

Projets de transports en commun :

ce secteur est doublement concerné par le projet de Réseau de Transport du Grand Paris puisqu'il est traversé par les deux branches de l'Arc Orange (sous maîtrise d'ouvrage STIF) et devrait accueillir 6 nouvelles stations. En outre les projets de prolongement des lignes 1 et 11 du métro et de la ligne T1 du tramway et de modernisation de la ligne A du RER devraient susciter l'émergence de deux pôles d'échange majeurs à Rosny-Bois Perrier et Val-de-Fontenay.

Aménagement urbain

- ZAC de la Saussaie Beauclair (activités +300 logts)
- ZAC Gabriel Péri (environ 400 logements)
- ZAC des Portes de Rosny (bureaux + 150 logts)
- Secteur d'études Grand Pré (bureaux + 600 logts)
- Secteur Mongolfier : parc sur emprise A103
- Projet Péripôle Sud : installation Sté Générale
- Secteur Nogent-Baltard : siège d'Eiffage et projet urbain autour de la gare RER A
- Pont de Nogent : réaménagement du secteur + modification du trafic

Projets de renouvellement urbain

- Quartier des Fauvettes : projet ANRU + gare GPE
- Quartier la Redoute : requalification urbaine + création de 300 logements.

Grands équipements

- Grand équipement de spectacle à Val de Fontenay
- Projet de centre des congrès dans le secteur des Hôpitaux (Neuilly-sur-Marne)
- Secteur Maison Blanche : Pôle de l'Aménagement et de la Construction Durables
- Secteur Ville Evrard : Pôle de Formation Sanitaire et Sociale

Projet de trame paysagère avec notamment la mise à profit des réserves foncières du projet de l'A103. Au préalable serait prévue, dans le cadre du CDT, l'élaboration d'un plan de référence environnemental.

Autres projets en cours, ou programmés

Projets d'aménagements :

ZAC de la Mare Huguet (Rosny) : 450+300 logts
ZAC du Canal (Le Perreux)
Péripôle Nord (Fontenay)
Manouchian-Lavoisier : 200 logts

Secteurs à enjeux

Pôle tertiaire de Val-de-Fontenay : émergence d'un quartier d'affaire spécialisé dans la banque et l'assurance (ingénierie financière de la ville durable) et projet d'un équipement métropolitain de spectacle.

Pôle économique de Rosny-sous-Bois : forte activité commerciale existante et développement potentiel des éco-activités et de la logistique urbaine.

Secteur des Hôpitaux à Neuilly-sur-Marne : valorisation paysagère et patrimoniale du site et implantation du Pôle de l'Aménagement et de la Construction Durables, avec projet de centre des congrès.

Emprise du projet de l'A103 : 30ha à aménager pour compléter la trame verte et bleue de l'Est Parisien

Secteur de la gare du RER A à Nogent-sur-Marne : nouveau quartier mixte à proximité du Pavillon Baltard (installation du siège d'Eiffage)

Faisceau A86/ RN 186/RER E : réflexion en cours sur l'insertion urbaine des grandes infrastructures et leur adaptation aux nouvelles mobilités et sur la restructuration des zones d'activités qu'elles traversent.

Ex-RN 34 : mise en valeur du potentiel de développement économique et urbain de cet axe et de ses qualités paysagères.

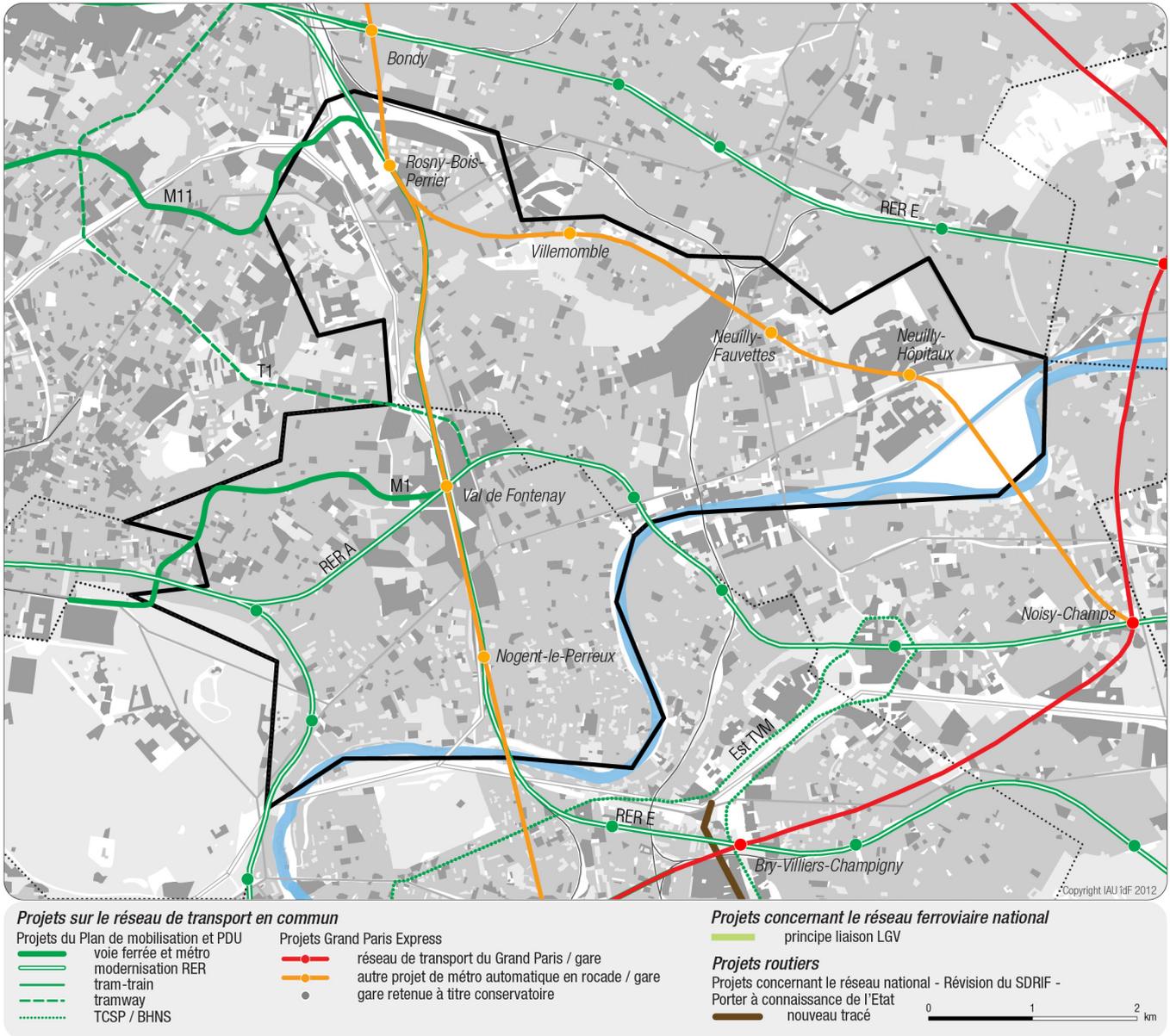
A4 : reconquête urbaine de l'infrastructure.

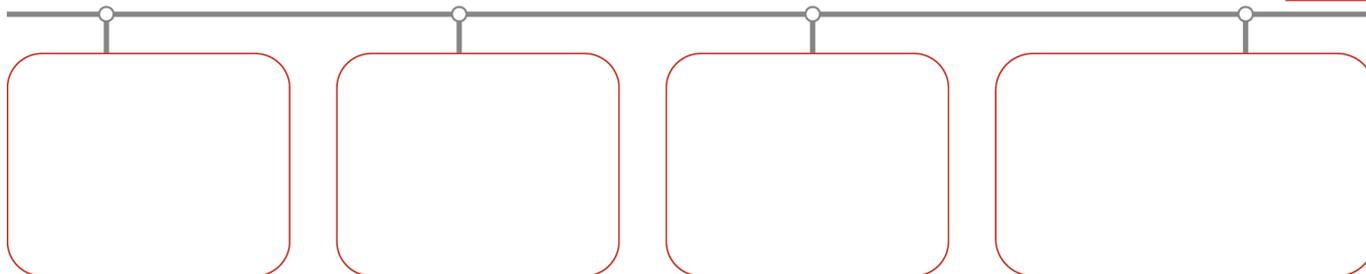
Pont de Nogent : réaménagement du pont pour fluidifier le trafic.

Vallée de la Marne : préservation des sites naturels et développement du tourisme et des loisirs.



Carte des projets d'infrastructures TC et routières intéressant le périmètre du CDT





L'avancement du CDT :

Points d'accord qui restent à construire entre les partenaires, questions en suspens

- La mise en cohérence des différents CDT au travers du SDT (en cours).
- Réexamen du PPRI sur la Marne (au droit du secteur des Hôpitaux notamment)
- Participation financière du STIF au projet de CDT

Les éléments de calendrier.

Signature de l'accord-cadre prévue quand ?

Date du dernier copil : 14 /01 /2014

Documents et sites internet de référence :

Document d'Orientations Générales, DRIEA, 14/06/2012

Etude de l'A86, David Mangin pour l'ACTEP (2010)

Etude de l'ex RN 34, APUR (en cours)

Territoires de projet du Grand Paris et CDT, Préfecture de la Région d'Ile-de-France, 23/01/2012

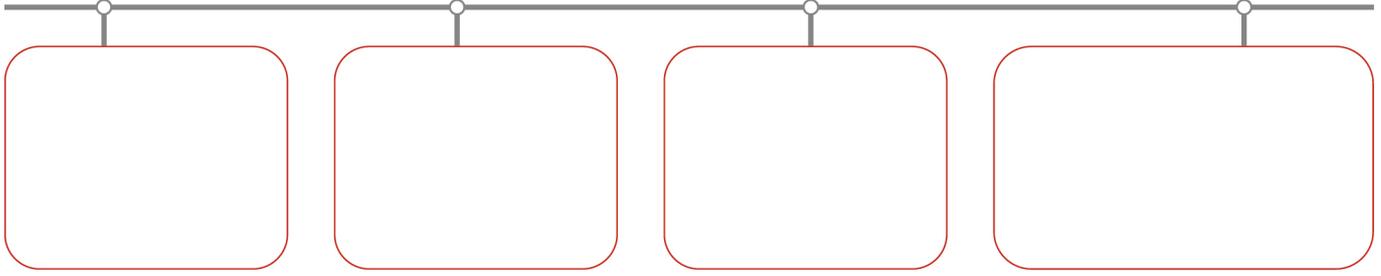
IAU : <http://www.iau-idf.fr>

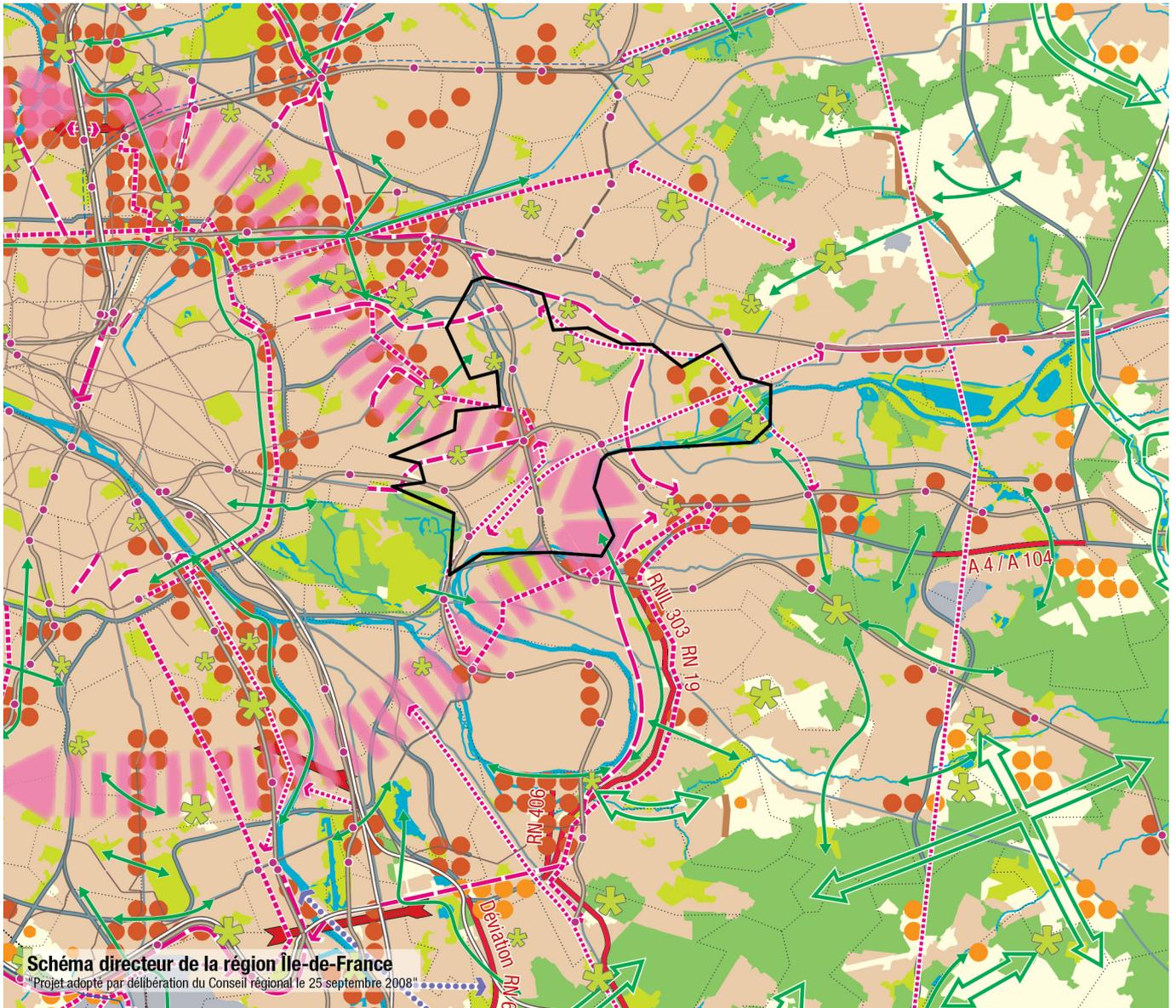
Préfecture de région :

<http://www.ile-de-france.gouv.fr/Carrousel/Grand-Paris>

L'IAU idF remercie les services de la région Île-de-France (UAD - DPASM) pour la collecte, l'analyse et la synthèse d'informations sur les CDT.

Merci également aux services de la DRIEA IF, à l'EPPS, aux EPA sollicités, aux collectivités locales engagées dans la démarche, à Paris Métropole, pour les échanges avec nos équipes au sujet des projets de CDT.





Carte de destination générale des différentes parties du territoire

Cette carte, exprimant le champ d'application géographique des orientations, doit faire l'objet d'une application combinée avec le rapport auquel elle est étroitement subordonnée.

Vocation urbaine

- espace urbanisé à optimiser
- secteur de densification préférentielle
- secteur d'urbanisation préférentielle
- secteur d'urbanisation conditionnelle
- pôles de centralités à conforter hors agglomération centrale
- front urbain d'intérêt régional

Vocation naturelle

- espace agricole
- espace boisé ou naturel
- espace de loisirs
- espace vert à créer ou espace naturel à ouvrir au public
- continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir
- continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer

Infrastructures de transport

Réseau routier :

- existant
- tracé
- principe de liaison
- principe de liaison long terme (préservation de faisabilité)
- nouveau franchissement

Transport collectif :

- LGV
- liaison vers aéroport
- RER
- réseau ferroviaire voyageur
- Arc Express (fuseau d'étude)
- métro
- tram - train et train léger
- transport collectif en site propre sur voirie

Existant	Tracé	Principe de liaison

